

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

CONVOCATION

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre, Jean-Claude COURNEIL, Maire de LÉZAT-sur-LÈZE a convoqué le Conseil Municipal au lieu habituel des séances, le vingt-neuf octobre deux mille dix-huit à dix-neuf heures.

LE MAIRE,

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude COURNEIL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 14 : COURNEIL JC. - GRANDET V. - LLUIS C. - LABORDE J. – SACILOTTO C. – RIVES J-C.- DEDIEU A. - DENAT R. - FOCHEATO M. - SIGNORI S. – CARRIERE G. - ASTRE S. – GILAMA M. - ARABEYRE J.

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : 3 : MOUSTY M. - PHILIBERT J. - COUTARD JL.

PROCURATION : 1 : BLANDINIÈRES L. à COURNEIL JC. - PARROT S. à SACILOTTO C.

Véronique GRANDET est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1. Proposition de versement d'un don au Département de l'Aude ;
2. Reprise de concessions en état d'abandon au cimetière ;
3. Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège Renforcement poste basse tension
4. Délibération modificative – virement de crédits;
5. Proposition de règlement intérieur pour un immeuble communal ;
6. Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire accueille et présente Mme Josiane ARABEYRE, nouvelle conseillère municipale, qui remplace Monsieur Marc BERGOUGNOUX, suite à sa démission en raison de ses nouvelles fonctions au Tribunal de Commerce de FOIX.

PROPOSITION DE VERSEMENT D'UN DON

AU DEPARTEMENT DE L'AUDE

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué rédigé par l'association des Maires et le Conseil Départemental de l'Aude, qui lancent un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées, suite aux inondations du 15 octobre 2018.

Ces dons qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises, sont à effectuer auprès du département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 ».

Compte-tenu de ces informations et après discussion, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 1500 €.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- Décide de verser une subvention de 1500 €
- Demande à Monsieur le Maire de virer les crédits nécessaires à l'article 6574 et de procéder au mandatement.

Vote pour à l'unanimité

REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

AU CIMETIERE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dont la liste est annexée au présent procès-verbal ; concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à trois reprises à plus de trois ans d'intervalle les 22/10/2013 – 07/11/2013 et 28/09/2018 dans les conditions prévues par l'article R.223-13 du Code général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Délibère

1°- Les concessions dont la liste est annexée au présent procès-verbal sont réputées en état d'abandon ;

2°- Monsieur le Maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et les remettre en service pour de nouvelles inhumations ;

3°- Mr le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote pour à l'unanimité

Annexe n°1

N° DE REPRISE	N° DE CONCESSION	DATE DE LA CONCESSION	PERSONNES INHUMÉES	ALLÉE	QUARTIER	BÉNÉFICIAIRE DE LA CONCESSION	NOM DU CONCESSIONNAIRE
12	sans	01/07/1914	GARAUD née PETIT Ambroisine (décédée en 1913)	Nord	3	GARAUD	GARAUD Pierre Michel
104	inconnu	date inconnue	Non mentionnées	centre	8	SEVERAC	Inconnu
105	inconnu	date inconnue	FAURE Marguerite 1886 (ou 1888)	centre	8	FAURE Marguerite	Inconnu
106	sans	09/05/1902 et 30/08/1904	SERBOS J.M 1902	centre	8	SERBOS J.M	SERBOS Jean Marie
131	160	20/09/1948	FAURÉ Bernard - CASTAING Jean Antonin	M	10	FAURE-CASTAING	FAURÉ Jeanne Vve CASTAING
135	inconnu	date inconnue	Non mentionnées	centre	10	Inconnu	Inconnu
136	inconnu	date inconnue	Non mentionnées	centre	10	Inconnu	Inconnu
141	2	30/01/1925	DUMAS Raymond	M	11	DUMAS Raymond	SERIS Berthe vve DUMAS Raymond
141	11	31/10/1925	Non mentionnées	M	11	File DUMAS	DUMAS Alfred
142	101	13/04/1937	LAPORTE Bernard	centre	11	LAPORTE Bernard	BOUFFIL Vve LAPORTE Maria
143	4	16/02/1923	PARAYRE Jean-Pierre	centre	11	File PARAYRE	PARAYRE Jean-Pierre
144	102	26/05/1938	MARQUES Jeanne Vve PARAYRE	centre	11	File PARAYRE SIEURAC	PARAYRE Anna ép SIEURAC
146	inconnu	date inconnue	BERIÉ A.	N	11	Inconnu	Inconnu

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'ARIEGE

RENFORCEMENT POSTE BASSE TENSION

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège qui informe que la commune a été retenue dans le cadre du programme FACE Tr A/B 2018 pour un montant de travaux de :

10 740 € financés à 100 % par le Syndicat et correspondant aux travaux suivants :

Renforcement BT s/P29 SEMASIT (chemin de Ferrery vers la Lèze)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve l'inscription de la commune dans le cadre du programme FACE Tr A/B 2018;
- Donne son accord pour la réalisation des travaux Renforcement BT s/P29 SEMASIT pour un montant de 10 740 € TTC financés à 100 % par le Syndicat.

Vote pour à l'unanimité

DELIBERATION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CREDITS

Afin de permettre le versement de la subvention au Département de l'Aude de 1 500 € et l'annulation partielle de titres sur l'année 2017 (régularisation loyers gendarmerie) pour 100 €, Monsieur le Maire propose de virer 1 600 € du compte 022 dépenses imprévues comme ci-dessous :

Virements de crédits en fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte D 022 Dépenses imprévues	- 1 600 €	
Compte D 6574 Subventions	+ 1 500 €	
Compte D 673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 100 €	

Vote pour à l'unanimité

PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR POUR UN IMMEUBLE COMMUNAL

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur pour l'immeuble communal de 6 logements, situé 25 avenue de Toulouse. En effet, lors de la mise à disposition des logements à l'origine, seul le bail de location, l'état des lieux et les notices de fonctionnement des équipements étaient remis aux locataires.

Suite à un problème de mésentente entre locataires ayant donné lieu à altercation, un règlement intérieur sera mis en place. Les engagements figurant au présent règlement n'ont d'autre finalité que de rappeler les règles essentielles à respecter et à faire respecter pour bien vivre ensemble. Tous les locataires se doivent d'user respectueusement et normalement de leur logement et de ses annexes, ainsi que des parties communes, conformément à la loi. Les parties au contrat sont soumises au respect des dispositions de la loi du 6 juillet 1989 et du décret du 26 août 1987.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement rédigé par Mme GRANDET, Maire-adjointe et revu par le juriste de l'association des Maire de l'Ariège.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- Décide d'adopter le règlement intérieur proposé ;
- Charge Monsieur le Maire de la remise à chaque locataire pour signature.

Vote pour à l'unanimité

Questions et informations diverses :

Commission Electorale : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture a transmis une circulaire modifiant le mode de fonctionnement actuel (commission administrative avec des membres désignés par le Préfet sur proposition du Maire). La Préfecture demande la désignation de 5 membres du conseil municipal qui feront partie de la commission de contrôle. Celle-ci se réunira une fois par an. Le Maire et les maires-adjoints ne peuvent pas faire partie de cette commission. Après un rapide tour de table, les membres désignés sont : DEDIEU Alain, FOCESATO Marie, SIGNORI Serge, GILAMA Marie, ARABEYRE Josiane.

Intégration commissions ou délégations à des Syndicats : Monsieur le Maire informe Mme ARABEYRE qu'elle pourra intégrer des commissions ou être déléguée à certains syndicats en remplacement de M. BERGOUGNOUX. Elle donnera une réponse lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Une délibération devra être prise pour valider ses choix.

Travaux ancienne Maison d'Accueil Spécialisée : Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation des bâtiments sont en cours. Les locaux seront loués début 2019 à un kinésithérapeute, un cabinet infirmier, un médecin.

Occupation du domaine public : Plusieurs membres du conseil municipal évoquent le problème d'occupation du dessous des couverts rue Mercadal, par certains commerçants avec du mobilier, des matériels en tous genres et des dépôts de matériaux de chantier. Il précise que le dessous des couverts constitue un trottoir et fait partie du domaine public communal. Cette occupation illégale qui a été tolérée avant les travaux, ne peut plus l'être. Les habitants en avaient été informés à l'occasion d'une réunion d'information organisée avant le chantier. Un courrier sera transmis aux personnes concernées afin qu'elles libèrent et respectent l'espace public.

Problèmes de stationnement : Tous les conseillers s'accordent à dire qu'il y a des problèmes de stationnement dans de nombreuses rues de la ville : boulevard Gabriel Fauré, boulevard de la Victoire, boulevard Saint Aubin, place de Verdun, faubourg Saint Antoine et la liste n'est pas exhaustive... Des véhicules sont garés sur les trottoirs devant leur garage ou à proximité de leur logement. Ils bloquent le passage des piétons, des personnes à mobilité réduite ou des parents avec les poussettes d'enfants. D'autre part, le nombre de véhicules stationnés des deux côtés de certaines voies, provoquant des perturbations lors des croisements des voitures est de plus en plus important.

La gendarmerie sera prévenue afin de faire respecter les règles de stationnement.